

Visages de Camargue

MAI-JUIN 2009



LETTER DU PARC NATUREL RÉGIONAL



LEADER en Pays d'Arles, un programme européen pour un développement rural moderne et de qualité

LEADER signifie « Liaison entre les actions de développement de l'économie rurale ». Issue d'une volonté commune du Pays d'Arles et des parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles, ce programme a pour objectif de « renforcer durablement l'identité rurale du Pays d'Arles » dans une logique de qualité et de modernité. A destination des acteurs (privés ou publics) du Pays d'Arles, ce programme vise à encourager la mise en œuvre de projets pilotes, innovants et exemplaires (notamment dans une optique d'excellence environnementale) qui s'inscrivent dans l'un des 3 axes suivants du programme.

L'AXE 1 permettra le renforcement des connaissances et compétences en matière de qualité, le partage des savoirs faire et des bonnes pratiques, ou encore la valorisation collective des actions innovantes pour les porteurs de projets sélectionnés.

L'AXE 2 soutient la création de micro-activités en matière de services à la personne, de points multi-services, d'espaces de convivialité, ou encore le développement d'une offre innovante et alternative de transport.

L'AXE 3 permettra d'aider des projets qui portent sur la complémentarité agriculture, tourisme et environnement ainsi que la promotion de l'éco-innovation à partir du patrimoine culturel et environnemental.

Enfin, un volet spécial permettra de développer des projets de coopération avec d'autres territoires européens mettant en œuvre des projets similaires.

Une équipe issue du Pays d'Arles et des parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles est à votre écoute pour vous accompagner dans le montage de projets et la constitution des dossiers de demande de financements.

Contact :

Dominique Vergnaud - Parc de Camargue, 04 90 97 10 40

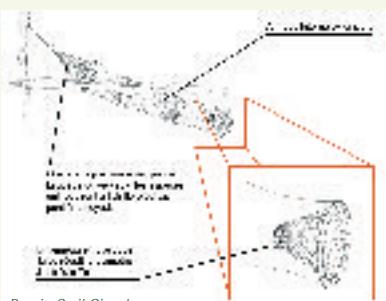
Laure Bou - Pays d'Arles, 04 90 54 24 10

Damien Barral - Parc des Alpilles, 04 90 54 24 10



Impact de la pêche à l'écrevisse de Louisiane sur les autres espèces Amélioration de la technique de pêche

L'écrevisse de Louisiane a été introduite en Espagne en 1973. Elle s'est largement dispersée depuis dans plusieurs pays d'Europe. Elle a été observée la première fois aux Marais du Vigueirat en 1995 où elle est maintenant largement présente, comme dans le reste de la Camargue. Cette espèce invasive impacte la flore et la faune mais aussi les digues (galeries). Pour tenter de la réguler, elle est pêchée aux Marais du Vigueirat depuis 2005.



Dessin Cyril Girard.

Les engins utilisés sont des verveux dont les poches sont d'ordinaire immergées. Ainsi, nombre d'espèces non ciblées et respirant à l'air libre peuvent se noyer. C'est le cas de la Cistude d'Europe, espèce protégée. Pour éviter la noyade, la queue des verveux est

SOMMAIRE

■ Restauration de l'îlot des sternes sur l'étang du Fangassier	p. 2
■ ESPACE TORO 2009, "Le retour de la bête du Vaccarès"	p. 2
■ 30 ans du musée de la Camargue	
Programme culturel	p. 2
La Nuit des musées	p. 2
Land Art à Gageron - In Situ 04	p. 2
Rendez-vous aux jardins	p. 3
Autour de l'exposition	p. 3
Fête du cinéma	p. 3

Les "mesures agri-environnementales"

■ Histoire, enjeux et pratiques	p. 5 à 8
■ Le programme agri-environnemental en cours (2007-2013)	p. 7



Région
PACA

CONSEIL
GÉNÉRAL

ARLES



émergée, permettant ainsi à ces espèces de respirer en attendant d'être relâchées par le pêcheur. Cette méthode a permis aux 172 cistudes capturées en 2007 de survivre.

La deuxième amélioration consiste à équiper l'entrée des verveux d'un anneau rigide de 7 cm de diamètre. Les animaux plus larges ne se font plus prendre (Tab. 1). Cela est bénéfique aux espèces non cibles mais également au pêcheur, gêné lorsque de grosses carpes sont prises, et dont les filets sont endommagés lorsqu'un ragondin piégé cherche à s'échapper.

Espèce	Nombre de captures en 2007	Nombre de captures en 2008
Cistudes	60	0
Serpents	9	1
Canards	6	0
Carpes	244	80
Ragondins	9	0

Captures d'espèces non cibles en 2007 et 2008 (de mai à juillet inclus).

Contact : Ph. Lambret, Marais du Vigueirat, 13104 Mas-Thibert – gestion.mdv@wanadoo.fr

Restauration de l'îlot des sternes sur l'étang du Fangassier

Le parc naturel régional de Camargue, le Pôle relais lagunes méditerranéennes et la Tour du Valat ont mis leurs efforts en commun afin de restaurer un îlot pour les laro-limicoles coloniaux en Camargue (sternes, goélands râilleurs, mouettes mélancocéphales, avocettes) sur l'étang du Fangassier, site récemment acquis par le Conservatoire du Littoral.

Grâce à la participation bénévole d'une trentaine de personnes employées par le groupe Accor, partenaire du pôle relais lagunes, l'îlot des sternes a pu faire l'objet d'un petit coup de neuf pour qu'il soit de nouveau attractif pour les sternes et les mouettes. Ces espèces qui ont de plus en plus de difficultés pour trouver des îlots pour leur reproduction sont fortement concurrencées par les goélands



îlot fangassier.

leucophés mais aussi par les flamants roses dans le secteur du Fangassier.

Le chantier s'est organisé en petits groupes, sous un soleil radieux. Il consistait d'une part à installer un réseau de fils qui limitent l'installation des oiseaux de grande envergure comme les goélands leucophés. Et d'autre part à travailler le sol de manière à créer une diversité de substrat de graviers favorables aux cortèges d'espèces recherchées.

Contacts :

- Anaïs Croisille, Ecogarde du parc naturel régional de Camargue sur l'étang du Fangassier, 04 90 97 19 22
Email : gestion@parc-camargue.fr
- Michel Gauthier-Clerc, Coordinateur de programme "Changements globaux et dynamiques des espèces", Tour du Valat, 04 90 97 20 13
Email : gauthier-clerc@tourduvalat.org

ESPACE TORO 2009, "Le retour de la bête du Vaccarès"

Un concours sur "La plus belle création de la bête du Vaccarès", inspirée du célèbre conte de Joseph d'Arbaud, a été organisé par le Parc de Camargue avec l'association l'Art du Trait, dans le cadre de l'Espace Toro, du 4 au 9 avril dernier.

Nous tenions à remercier les écoles d'Arles qui ont participé à ce concours (Alyscamps, Loubet et Pont de Crau), ainsi que le Hameau du phare de Salin-de-Giraud, le CAT de l'hôpital psychiatrique d'Arles et Agnès Courault (artiste peintre Aix-en-Provence).

Le choix fut difficile tant les œuvres étaient plus belles les unes que les autres... Le premier prix dans la catégorie adulte a été décerné au Hameau du phare et dans la catégorie enfant à l'école des Alyscamps (classe de CP).

Un grand merci à tous et rendez-vous à un prochain concours !

Contacts :

Muriel Cervilla 04 90 97 19 89



Premier prix enfant.

30 ans du musée de la Camargue

Programme culturel Mai-juin 2009



LA NUIT DES MUSÉES : 16 MAI DE 19H À 23H

- Le musée est ouvert à tous en visite libre.
 - Spectacle théâtral par la Compagnie Khoros : samedi 16 mai à 19h et 22h "La drôle d'histoire de la vigne en Camargue"
- A l'occasion de l'exposition « Les pieds dans l'eau... la viticulture en Camargue », un spectacle mêlant théâtre, musique, images de la Compagnie Khoros célèbre le vin. Ou comment une "américaine avide, fascinante et sans scrupules" sut attiser les convoitises des grands propriétaires terriens et faire de la Camargue la cave à vin de la France. Une intrigue pleine d'humour et de glamour sur les traces de la tradition vinicole dans le delta du Rhône.



Photographie : Compagnie Khoros

Avec Guylaine Renaud (chanteuse), Rosalba Rizzo (comédienne), Sabrina Tonuzi (musicienne) et David Lepold (création d'images) pour l'association "T'es In t'es Bat".

Gratuit et ouvert à tous.
Renseignements au 04 90 97 10 82

LAND ART À GAGERON - IN SITU 0.4

4^{ème} rencontre Land Art, arts visuels en Camargue, 9 mai au 15 juillet 2009, Mas du grand Arbaud à Gageron.

In Situ 0.4, est une manifestation organisée par l'association Cultures Nomades Production. Carrefour artistique et culturel en bonne intelligence avec l'environnement, le Land Art à Gageron propose à des artistes de créer « in situ » des œuvres en lien avec le territoire camarguais.

Neuf artistes sont en résidence du 9 au 18 mai, au Mas du grand Arbaud pour réaliser leurs installations aux côtés des élèves de CM2 de l'Ecole des Alyscamps à Arles qui réalisent une œuvre avec le plasticien Thomas Hunninghaus.

■ La présentation des œuvres par les artistes a lieu le 15 mai à 18h30, en ouverture d'une soirée poétique au cours de laquelle deux groupes de musique flamenca donneront un concert. La soirée est gratuite et ouverte à tous. Elle est organisée en partenariat avec le Parc naturel régional de Camargue.

- 19h30 : Apero-mix
- 21h00 : Calle Flamenca
- 22h30 : KALOOOME DE OTRO COLOR
- Le 16 mai, à l'occasion de la Nuit des Musées, les œuvres seront visibles en nocturne.
- Le site reste ensuite ouvert au public jusqu'au 16 juillet.
- Le 16 juillet à 19h, l'apéritif de clôture et de remise des prix se déroulera au musée de la Camargue.



RENDEZ-VOUS AUX JARDINS EN CAMARGUE : 6 ET 7 JUIN

Du jardin architecturé du Prieuré de Bouchaud au parc à l'anglaise du Château d'Avignon en passant par le potager bio de la Chassagnette, trois jardins de Camargue ouvrent leurs portillons aux visiteurs. Le circuit se termine par un spectacle au Domaine départemental du château d'Avignon :

- le 6 juin : « Calao », Cie Rouge Elea ;
 - le 7 juin : « A la poursuite du vent », Cie Rouge Elea.
- 9h30 : Bouchaud / 11h : Chassagnette / 12h : Repas tiré du sac ou au restaurant de la Chassagnette (sur réservation) / 15h : Château d'Avignon, visite du jardin / 16h30 : spectacle.



*Sur inscription
au musée de la
Camargue.
Renseignements :
04 90 97 58 60
ou
04 90 97 10 82*

Potager Chassagnette.

AUTOUR DE L'EXPOSITION “LES PIEDS DANS L'EAU... LA VITICULTURE EN CAMARGUE”

- Dimanche 14 juin : circuit découverte
D'une rive à l'autre du Rhône découvrez les propriétés viticoles de Louis Noilly-Prat et leur modernité.



Circuit découverte. Domaine départemental du château d'Avignon, photo David Huguenin, 2007.

10h : Visite de l'exposition au musée de la Camargue / pique-nique
14h : Visite du Domaine du Château d'Avignon.

16h : Visite du hameau et des caves de Montcalm / dégustation.

Gratuit sur inscription au 04 90 97 58 60.

Organisé avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône,
Domaine départemental du Château d'Avignon et Caveau Jean
Jacques.

JOURNÉES DE GRATUITÉ

- Tous les premiers dimanches et les derniers mercredis du mois à 11h. Entrée du musée gratuite toute la journée.

Les visites-découvertes, des rendez-vous pour découvrir ou redécouvrir les collections du musée : viticulture, élevage, riziculture.

Dimanche 7 juin :
Regards croisés, naissance et renaissance d'un musée.

Inscription préalable pour les visites thématiques au 04 90 97 10 82



Parc animation.

FÊTE DU CINÉMA : 27 JUIN À 17H

- Manifestation nationale

Pour la 25^e année consécutive, à l'initiative du ministère de la Culture, le cinéma est en fête dans toute la France.

Western camarguais : en 1905, le "Buffalo Bill's Wild West Show" est en tournée en France. Il inspire au réalisateur français Joë Hamman les premiers westerns muets tournés en Camargue déguisée pour l'occasion en Far West.



L'acteur Jacques Renaud, dans le film "Roi de Camargue".

Gratuit.

Renseignements
au 04 90 97 10 82
Tout le programme sur
www.parc-camargue.fr

À VOS AGENDAS

- Jeudi 14 et vendredi 15 mai

Dans le cadre de la procédure de révision de la charte, visite des rapporteurs du Conseil national de la protection de la nature et de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

- Samedi 16, dimanche 17 mai

Fête de la Nature.

- Vendredi 29 mai à 9h

Bureau du Parc.

- Lundi 8 juin

Examen au ministère de l'Ecologie du projet de charte du Parc par le Conseil national de la protection de la nature.

- Vendredi 12 juin à 9h30

Comité syndical du Parc.

Les "mesures agri-environnementales"

..... ➤ Histoire, enjeux et pratiques

En Camargue, agriculture, élevage et conservation de la nature sont des activités étroitement liées. La riziculture et ses drainages abreuvent une multitude de marais, d'étangs et même d'espaces naturels protégés. L'élevage contribue, à travers la variété des pâturages entretenus, au maintien de la diversité des paysages, de la faune et de la flore. Le réseau d'irrigation permet également la submersion des prairies au printemps et l'amélioration de leur productivité. Dans cette mosaïque de parcelles cultivées ou pâturées, le maillage des haies et surtout des canaux, constitue l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales. Mais le triptyque agriculture-élevage-environnement reste fragile. La rentabilité de la riziculture en France limite nord de la zone méditerranéenne (soumise à de basses températures et un vent fréquent), est la plus faible d'Europe ; et l'élevage, s'appuyant sur deux races à faible effectif (le cheval et le taureau Camargue), reste exposé aux épizooties. Quant aux milieux naturels, si leur superficie depuis quelques années est stable, leur maintien reste fragile, essentiellement vis à vis de la gestion de l'eau.

La préservation de cet équilibre a conduit, depuis une quinzaine d'années, à l'application d'une multitude de mesures dites « agri-environnementales » (MAE). Le principe en est simple : apporter une aide financière contractuelle aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Un peu d'histoire

Les premières mesures furent mises en œuvre au début des années 1990 en de nombreuses localités du delta avant même que celui-ci ne soit inscrit en site Natura 2000. Elles visaient, sur des périmètres définis par des experts, à valoriser le pâturage extensif de milieux naturels et la mise en défens des roselières exploitées. Conçus pour s'appliquer à un territoire bien délimité, les MAET, « Mesures

Agri-Environnementales Territorialisées » ont préparé l'émergence des mesures en cours (2007-2013), dont l'utilisation est désormais quasi-exclusivement affectée aux sites Natura 2000¹. La recherche d'une bonne adéquation entre préservation de l'environnement et pratiques agricoles s'effectue grâce au bilan des inventaires et des enjeux liés au patrimoine naturel lesquels sont synthétisés dans la première partie d'un « Document d'objectif ». Celui du site Natura 2000 « Camargue » est en cours de finalisation².

Des enjeux aux mesures

Les recherches sur le patrimoine naturel, menées souvent depuis longtemps en Camargue, et une bonne connaissance des usages, ont permis de cibler les principales mesures vers cinq types d'espace.



Les aides affectées à l'exploitation des roselières (MAE) ne permettent au mieux d'en contractualiser que quelques centaines d'hectares.

1- Le financement de Natura 2000 peut ainsi s'opérer, non sur les seuls fonds du ministère de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire affectés aux « contrats Natura 2000 » mais sur ceux plus abondants et variés des MAET (Fonds européens FEDER, ministère de l'agriculture, Conseil général des Bouches-du-Rhône).

2- Voir Visage Juillet-Août 2008.

2/ Les marais doux à saumâtres sont convoités pour la chasse et le pâturage d'été mais aussi par une faune et une flore dont la grande richesse tient aux variations du niveau d'eau. Il s'agit d'y éviter l'inondation estivale contraire au rythme naturel et d'aider le pâturage à se maintenir et à n'exercer qu'une pression modérée sur le milieu.

3/ Les grandes mosaïques associant sansouires, pelouses, prés-salés constituent d'importants pâturages et abritent une flore riche et originale, souvent adaptée au sel. L'objectif est ici de préserver, par un pâturage extensif, cette mosaïque source de biodiversité.

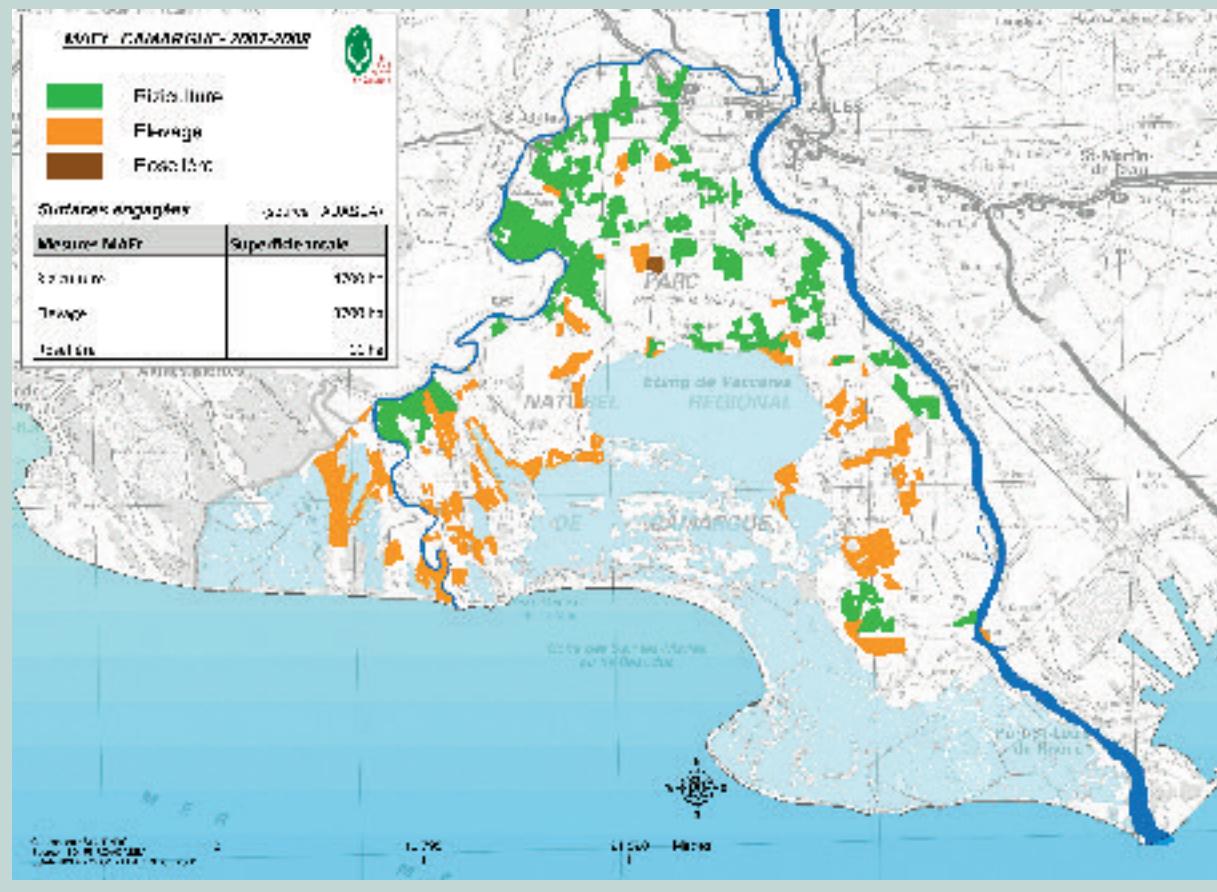
4/ Les rizières sont, avec le dense réseau de canaux d'irrigation, des milieux humides exploités par les oiseaux d'eau et une faune aquatique variée. Il faut entretenir les canaux existants et viser une meilleure gestion de l'eau par la pratique du niveling et, par des techniques de curage adaptées, épargner la faune des canaux (la tortue cistude en particulier).

5/ Dans quelques espaces remarquables, peu ou pas exploités, l'enjeu majeur est la conservation d'un patrimoine naturel relique, de dunes fossiles ou forêts inondables par exemple. La mise en défens contre le pâturage, temporaire ou permanente, peut s'y imposer.

Le programme agri-environnemental en cours (2007-2013)

Lancé en 2007, le dernier programme de mesures agri-environnementales a débuté par des contrats au profit de l'élevage. En 2008, de nouveaux contrats concernant la coupe des roselières, le niveling des rizières et la lutte biologique contre la pyrale du riz les complètent. Durant l'année 2009, viendront s'ajouter les contrats destinés à améliorer la gestion des haies et des fossés. Si

les surfaces engagées en 2007 et 2008 en MAEt Roselières sont encore anecdotiques et très nettement insuffisantes (sur les 3000 hectares de roselières du delta), les surfaces engagées en MAEt Elevage et MAEt Riziculture représentent une part importante des zones concernées avec environ 40 % des secteurs pâturés et 30 % des surfaces rizicoles.



Les techniques d'entretien et la restauration des haies préconisées dans la MAE HA tendent à préserver certaines chauves-souris, oiseaux et insectes coléoptères rares et à réduire indirectement l'impact des flamants dans les rizières.

Des mesures aux cahiers des charges

Pour répondre aux objectifs de ces mesures, les cahiers des charges précisent les conditions d'exercice de l'activité agricole ainsi que le montant de la compensation financière prévue. Une difficulté de la mise en œuvre de ces cahiers tient au fait qu'ayant été rédigés au plan national par souci de simplification, ils ne permettent pas toujours une adaptation suffisante des pratiques au contexte local. Le Parc naturel régional a pu obtenir quelques aménagements en matière de pâturage des marais en hiver. Mais les variantes autorisées restent insuffisantes eu égard à la diversité des conditions de pâturage en Camargue.

Le Parc s'est cependant attaché, avec l'appui des professionnels, éleveurs, riziculteurs, sagnieurs, à sélectionner les modalités d'application les mieux adaptées à son territoire. La démarche a abouti à la définition de plusieurs types de contrats dont trois concernent la pratique du pâturage, deux l'exploitation des roselières et quatre la riziculture. L'éligibilité à ces contrats impose un statut d'agriculteur (âgé de moins de 60 ans) ou celui d'une société dont les exploitants agricoles possèdent plus de la moitié du capital. Le contractant s'engage pour 5 ans.

L'intérêt de ces mesures c'est qu'elles nous aident à lutter financièrement, là où nous sommes locataires, contre la concurrence de la chasse. L'ensemble de nos pâturages, sauf une dizaine d'hectares, sont sous contrat.

Améliorer la performance environnementale

Mme Ghislaine Mauméjean
Gérante de la société EARL Petit Mas du Tort



La MAE GC2 indemnise la lutte biologique contre la pyrale du riz qui se pratique à l'aide de pièges à phéromones.

Lutter contre la concurrence

M. Xavier Guillot
Gérant du domaine de Méjanes



Nous avons recours aux mesures agri-environnementales depuis leur création parce que la Camargue est fragile et qu'il faut y respecter l'environnement. Il s'agit de mesures de pâturage extensif où l'on peut adapter la charge du troupeau sur le terrain. Auparavant, la Tour du Valat avait évalué la qualité de nos pâturages à partir d'inventaires floristiques ce qui nous a permis de mieux répartir dans l'espace les différents lots de bêtes.

Nous avons souscrit une mesure de « surfaçage » c'est à dire d'aide au niveling de nos rizières. Nous sommes sensibles depuis longtemps à l'économie de l'eau qu'elle permet de faire car nous pratiquons le niveling depuis 1985 et nous disposons déjà de l'équipement nécessaire. Nous sommes aussi intéressés par la réduction de l'emploi d'insecticides. A la fin de notre CTE en 2007, le syndicat des riziculteurs cherchait des terrains pour expérimenter la lutte biologique. Nous nous sommes portés candidat. C'est pour cela que depuis nous pratiquons la lutte biologique contre la pyrale (papillon dont le vers se loge dans la tige du riz) par la pose de pièges à phéromones. Le contrat sur l'entretien des fossés nous intéresse aussi car là encore nous avons investi dans une nouvelle « cureuse » plus efficace et rapide qui ne touche que le fonds du fossé et rejette la boue sur un bord. Les aides financières apportées par ces contrats nous permettent d'améliorer notre matériel et nos pratiques et d'être plus performant pour l'environnement.



La aide au nivellation des rizières (MAE GC1) permet d'économiser l'eau, la consommation électrique des stations de pompage.



Parmi les contraintes du pâturage extensif en marais (MAE HE), l'éleveur doit respecter l'absence de pâturage en hiver et d'irrigation en été.

Restaurer d'abord les roselières

*M. Nicolas Prévot
Exploitant de roseaux*

J'ai souscrit des contrats sur des roselières communales dans l'objectif d'inciter les pouvoirs publics à mieux gérer l'eau de leurs marais. Dans les marais privés, les propriétaires sont peu favorables aux MAE pour l'exploitation des roselières. Ils craignent l'envahissement par le Baccharis si l'on ne coupe pas la roselière tous les ans. Certains ont aussi des contrats pour le pâturage du marais qu'on ne peut pas cumuler avec une MAE roselière. Et puis ils ne veulent pas s'engager sur 5 ans. Aujourd'hui, on manque de roseau à couper car les marais se sont beaucoup dégradés et on commence à importer du roseau de Chine pour fidéliser certains clients. Les surfaces en roseaux pour la sagne n'augmentent pas ; c'est pourquoi certaines roselières ont



La MAE FO finance des techniques de curage des fossés visant principalement à éviter le brûlage et l'utilisation d'herbicides, et à permettre la protection de la tortue Cistude d'Europe, de la libellule Cordulie splendide et d'un papillon rare, la Diane.

été coupées alors qu'elles accueillaient des colonies de Hérons pourprés. Pour éviter cela, il faudrait retrouver les surfaces de roseaux d'autrefois. Si on arrive à cela, dans le marais il y aura la place à la fois pour les sagneurs et pour les hérons. Mais il faut gérer l'eau autrement, avec une période d'assèchement en été, et pour ça il faut pouvoir vider le marais avec une pompe et restaurer les ouvrages hydrauliques dégradés. Les pouvoirs publics ne sont pas prêts à s'entendre là-dessus. En 2009, j'ai souscrit un contrat pour exploiter une roselière sur une propriété du Parc régional. Mais ça ne concerne qu'une toute petite superficie.

Le gestionnaire et l'exploitant

*M. Nicolas Beck
Association des marais du Verdier
Animateur du projet Verdier à la Tour du Valat*

Dans le marais du Verdier, nous avons recours à une manade de taureaux pour limiter l'envahissement par les roseaux et les typhas et pour préserver la mosaïque des habitats aquatiques (massifs de scirpes, roseaux, typhas, jongs....). L'éleveur nous a demandé de pouvoir souscrire une MAE pâturage. Avec lui, nous avons retenu la MAE "marais" qui correspondait bien au cahier des charges appliqué jusque-là : pâturage extensif d'été, absence d'irrigation estivale... Nous percevons son loyer et lui l'aide financière de la MAE. Nous enregistrons la gestion effectuée (nombre de bêtes, période de présence...). Le résultat est conforme à l'objectif écologique de maintien d'un marais ouvert et diversifié. Sur une autre partie du marais, c'est l'association qui a souhaité une MAE sur les roselières afin de favoriser la nidification des oiseaux d'eau. Mais les deux types de contrats proposés, avec 20 ou 80 % de roselière non coupée, n'étaient pas adaptés à la petite superficie de roseaux. Sur 3 ha, préserver 20 % ne donnait droit qu'à une indemnité très faible, et en préserver 80 % ne laissait que trop peu de roseaux à couper. Le projet de MAE sur les roselières a du être abandonné avant même d'être proposé au sagneur et l'exploitation du roseau suspendue temporairement pour permettre la nidification d'oiseaux rares comme le héron pourpré.